Santé Promotion Services
Fédération Nationale des Infirmiers

ETAT DES FRAIS RELATIF A L'ETABLISSEMENT D'UN CONTRAT PRELIMINAIRE A ASSOCIATION

I FRAIS DE REDACTION

ADHERENT A LA F.N.I.

- TOTAL T. T. C. (T. V. A. 20 %) : ..... 418,00 €

NON ADHERENT A LA F.N.I.

- TOTAL T. T. C. (T. V. A. 20 %) : ..... 518,00 €

♦ Ces frais pourront être partagés entre les cocontractants.

II PRECISIONS

♦ Le présent état des frais n'est pas une facture, il vous indique la somme que vous payerez après l'établissement de votre contrat.

♦ **Avant tout début d'élaboration de contrat, nous vous demandons un acompte de 60% de la somme Total TTC à l'ordre de Santé Promotion Services.**

Siège social : 7, rue Godot-de-Mauroy – 75009 PARIS – Tél. : 01 47 42 94 13 – Fax : 01 47 42 90 82
Département Juridique : 01.42.66.34.05
Internet : http://www.fni.fr – E-mail : sps.secretariat@fni.frSiret : 302 999 024 000 11